

Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères

RNCP 35399

Diplôme de niveau 4

CS CP

Objectif de la formation

La formation permet de développer les connaissances et techniques pour gérer et réaliser des chantiers de constructions et de créations paysagères.

- Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères,
- Savoir utiliser une mini-pelle,
- Réaliser les travaux de Voierie et Réseaux Diverss,
- Réaliser les travaux de constructions paysagères,
- Gérer une équipe de chantier,
- Répondre aux exigences d'un cahier des charges,
- Respecter la réglementation en vigueur.

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation d'Handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés

Voie de Formation

Formation initiale par apprentissage

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé de 16 à moins de 26 ans,
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Formation ouverte aux titulaires d'un Bac Technologique, Général ou Professionnel ou d'un Brevet de Technicien Agricole.
- Jeunes titulaires d'un diplôme de niveau IV Paysage (Bac Pro, BP, BTSA AP).

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Faire une demande d'entrée auprès du CFA.
- Passer un test de positionnement technique.



Secrétaire Apprentissage

02 48 70 77 12

cfa.cher@educagri.fr

Le Sollier CS18 18570 Le Subdray



Modalité d'Alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

Durée et Rythme de la Formation

Formation en **1 an** en alternance centre / entreprise sur une année, sur la base de 35 heures par semaine :

- 12 semaines en centre, soit 420 heures,
- 35 semaines en entreprise, soit 1225 heures,

Nos Atouts

- Site sur 250 hectares.
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPI et QUALIFORMAGRI

Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1er Janvier 2024 selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux)

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	43 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	51 %
	21 à 25 ans	61 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	67 %
	21 à 25 ans	78 %

Contenus Principaux de la formation

UC1: Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères - 120 heures

UC2: Réaliser des constructions paysagères avec liants - 120 heures

UC3: Réaliser des constructions paysagères non maçonnées - 160 heures

EIE: Accueil - Rattrapage - Bilan - 20h

Les modalités d'évaluation des objectifs

Le CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment.

Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées.

Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.

Modalités d'Adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements technique ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Principaux débouchés

Salarié des entreprises de travaux paysagers ou de BTP, en charge de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics.

Suites de parcours possibles

Poursuites d'études en BTSa Aménagements Paysagers ou tout autre Certificat de Spécialisation du secteur paysager.

Coût de la formation

7 120 € au 15 Octobre 2023

Pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise.

Date d'enregistrement de la certification

01-04-2021

